

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b> <b>3 février 2020</b>
---

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 3 février 2020 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 2 - Madame Anabel Vachon  
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard  
 District No 4 - Monsieur Alain Laflamme  
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard  
 District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

Madame Josée St-Pierre (district No 1) est absente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 33 avec un mot de bienvenue.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
  - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 13 janvier 2020
4. Dossiers en cours
  - 4.1 Réponses aux demandes en suspens
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1 Comptes à payer - décembre 2019 et janvier 2020
  - 5.2 TECQ 2014-2018 - Attestation des coûts réalisés
  - 5.3 Subvention projet SPOT dans le cadre du PAGIEPS
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
  - 7.1 Résolution mandat architecte - Projet Piscine
8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Appel d'offres - Tonte de pelouses
  - 8.2 Résolution - Mandat à l'UMQ - Achat et livraison bacs de compost

8.3 Autorisation VIGIE - Opération de soufflage

9. URBANISME

9.1 Acceptation soumission - Jugement relatif au 692, 10<sup>e</sup> Avenue Sud

10. INCENDIE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. PROCHAINE SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour après avoir fait mention que le point 8.3 est annulé.

20-02-7554

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE**

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE du 13 janvier 2020**

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 13 janvier 2020 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 13 janvier 2020.

20-02-7555

ADOPTÉ

4. **DOSSIERS EN COURS**

**Madame Anabel Vachon** nous parle de :

- Festi-Neige aura lieu au Parc Oasis le 8 février

**M. Pascal Lessard** nous entretient sur :

- Chambre de commerce : pas de développement relativement à la dissolution
- Gala de boxe aura lieu le 2 mai prochain
- 32 équipes au Festival MAGH

**M. Alain Laflamme** nous parle de :

- Régie intermunicipale : 1 rencontre

**M. Marco Bernard** nous fait un suivi :

- Incendie : 5 appels

**Madame Émilie Roberge** nous entretient sur :

- Ressources humaines : 1 rencontre
- Centre communautaire : 1 rencontre
- Mémoire BAPE : 1 rencontre
- Dates à venir pour les séances d'info pour le compost, probablement au début mars

**M. François Baril** s'exprime au sujet de :

- Rencontre avec des citoyens
- Réunion du Conseil des maires
- Réunion avec l'Office municipal d'habitation Appalaches
- Rencontre avec des employés
- Rencontre avec WSP (8<sup>e</sup> Rue Est)
- Rencontre préparative pour entente loisirs avec Sacré-Cœur-de-Jésus

**4.1 Réponses aux demandes en suspens**

Aucune demande en suspens.

**5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**5.1 Comptes à payer - décembre 2019 et janvier 2020**

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de décembre 2019 et janvier 2020 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 257 691,21 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de janvier 2020 au montant de 203 966,23 \$, un montant de 9 266,14 \$ pour des comptes 2019

et 44 458,84 \$ pour les prélèvements de salaires de janvier est également approuvé.

20-02-7556

ADOPTÉ

## 5.2 TECQ 2014-2018 - Attestation des coûts réalisés

ATTENDU QUE :

la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

la municipalité devait respecter les modalités de ce guide qui s'appliquaient à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

la municipalité s'est engagée à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'est engagée à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité a approuvé le contenu et autorisé l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; la municipalité s'est engagée à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'est engagée à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers que :

la municipalité atteste par la présente résolution que la

programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

20-02-7557

ADOPTÉ

### 5.3 Subvention projet *Sympathique place ouverte à tous* (SPOT) dans le cadre du PAGIEPS

Attendu que la Municipalité d'East Broughton possède une politique familiale municipale - MADA;

Attendu que de cette politique est issue du comité de développement social et intergénérationnel d'East Broughton, lequel est chargé de faire le suivi du plan d'action aîné et familial;

Attendu que le développement économique et social, les services généraux, l'aménagement du milieu de vie, les loisirs et le développement des liens et de la vie communautaire sont des axes d'intervention du plan d'action aîné et familial;

Attendu que la planification stratégique 2019-2023 du Conseil municipal a fait ressortir l'embauche d'une ressource permettant la communication aux citoyens et la mise en place d'un centre multidimensionnel comme priorités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu unanimement de mandater Mme Manon Vachon, directrice générale de la Municipalité d'East Broughton, de déposer la demande de subvention du projet SPOT au PAGIEPS. Ladite demande stipule également la participation de la municipalité dans la gestion administrative du projet.

20-02-7558

ADOPTÉ

## 6. CORRESPONDANCE

**Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.**

Le Ministère des Transports nous envoie une confirmation d'aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration (PPA).

Monsieur Réjean Lachance, citoyen, nous a fait parvenir une demande suite à la lettre de non-conformité à nos règlements qu'il a reçue. Une réponse sera fournie par l'inspecteur.

Nous avons reçu les prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation des Appalaches. Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les prévisions budgétaires 2020 pour le HLM avec

une contribution municipale estimée à 1 732 \$.

20-02-7559

ADOPTÉ

Le Club de ski de fond et de raquette La Balade nous fait parvenir sa demande de financement annuel 2020. Cette demande sera traitée ultérieurement.

Le Conseil des Aînés nous lance une invitation à l'activité « Bénévolat 2020 : de la réflexion à l'action », qui se tiendra le 19 février prochain.

Le Réseau Biblio nous transmet les résultats de la campagne *Coups de cœur des maires 2019* et d'une affiche sur laquelle figure tous les maires ayant participé. Le maire de St-Damien-de-Buckland est le gagnant de cette 4<sup>e</sup> édition.

La Régie Intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante nous informe de l'octroi d'une somme de 100 000 \$ aux municipalités membres de la Régie, dont 30 459 \$ pour East Broughton.

Le Ministère de la Sécurité publique annonce le lancement des mises en candidature pour la Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières 2020.

Mesdames Annie Rodrigue, artiste peintre et France-Anne Blanchet, artiste multidisciplinaire nous lance l'invitation à participer à la création d'une œuvre collective (fresque géante) avec toutes les municipalités de la MRC des Appalaches. Une réponse leur sera envoyée les informant que madame Anabel Vachon fera le suivi avec le comité culturel.

La MRC des Appalaches, en collaboration avec le Carrefour Jeunesse emploi, nous invite à désigner un ou une jeune de notre municipalité afin de siéger sur le comité jeunesse qui sera mis sur pied bientôt. Une candidature leur sera fournie par madame Anabel Vachon, conseillère.

## 7. LOISIRS ET CULTURE

### 7.1 Résolution mandat architecte - Projet Piscine

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de André Gagné architecte pour un total maximal de 5 062,65 \$ plus taxes pour réaliser l'esquisse préliminaire et l'évaluation des coûts du projet de la future piscine.

20-02-7560

ADOPTÉ

## 8. TRAVAUX PUBLICS

### 8.1 Appel d'offres - Tonte de pelouses

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres pour la tonte de pelouses selon les options 3 ans (2020-2021-2022) et 5 ans (2020-2021-2022-2023-2024) pour les mêmes terrains que les années précédentes et quelques ajouts de terrains supplémentaires.

20-02-7561

ADOPTÉ

### 8.2 Résolution - Mandat à l'UMQ - Achat et livraison bacs de compost

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics BAC-2020, pour un achat regroupé de différents bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants aérés 240 litres et des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton désire joindre le(s) contrat(s) en cours à compter du 4 février 2020 et jusqu'à son échéance fixée au 31 décembre 2020.

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité d'East Broughton joint le regroupement d'achats de l'UMQ et le contrat en cours pour la période du 4 février au 31 décembre 2020, pour assurer son approvisionnement pour des bacs roulants aérés 240 litres et des mini-bacs de cuisine nécessaires à nos activités ;

QUE la Municipalité d'East Broughton s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription qui vise à connaître les quantités annuelles estimées des divers bacs et/ou mini-bac dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs-adjudicataires, la Municipalité d'East Broughton s'engage :

à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité d'East Broughton reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

20-02-7562

ADOPTÉ

### 8.3 Autorisation VIGIE - Opération de soufflage

Ce point est annulé.

## 9. URBANISME

### 9.1 Acceptation soumission - Jugement relatif au 692, 10e Avenue Sud

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Démolition DC au coût de 7 243,42 \$ taxes incluses pour la démolition du bâtiment accessoire dérogatoire du 692, 10<sup>e</sup> Avenue Sud.

Une autre soumission a été reçue à un coût plus élevé.

20-02-7563

ADOPTÉ

10. **INCENDIE**

Aucun point à l'ordre du jour.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Contrat de tonte de pelouses : suggestion de faire effectuer le travail par des étudiants
- Compostage : éducation à faire
- Facturation M. Beudet (7<sup>e</sup> Rue Ouest)
- Projet SPOT
- Factures honoraires d'avocat
- Fuites d'eau
- Démolition du 803-811 10<sup>e</sup> Avenue Nord
- Dépôt à neige

12. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 2 mars 2020 à 19 h 30.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h.

20-02-7564

**ADOPTÉ**

---

François Baril, maire

---

Manon Vachon, directrice générale et  
secr. trésorière